

A1.35.1 Le nouveau locataire



Pour **louer un logement**, il faut connaître quelques règles simples. Le **locataire** et le **propriétaire** signent un contrat et font un état des lieux avant d'entrer. Pendant la **location**, on paie le **loyer** et on contacte rapidement le propriétaire en cas de problème. Quand on part, on donne un préavis et on refait un état des lieux. En ce moment, certaines personnes *sont en train de* chercher des solutions pour éviter les difficultés.



1. Quel document explique les droits et les obligations quand on loue ?
 - a. Un plan de ville
 - b. Un passeport
 - c. Une facture
 - d. Un contrat
2. Pourquoi fait-on un état des lieux avant d'entrer dans l'appartement ?
 - a. Pour vérifier l'appartement
 - b. Pour payer le loyer en avance
 - c. Pour choisir la couleur des murs
 - d. Pour changer de propriétaire
3. Que doit-on faire quand on veut partir d'un logement ?
 - a. Arrêter de payer sans prévenir
 - b. Donner un préavis et faire un dernier état des lieux
 - c. Signer un nouveau contrat
 - d. Vendre l'appartement

1-d 2-a 3-b